

Bienvenue à « La Prévention est le meilleur remède »

« La Prévention est le meilleur remède » est une trousse conçue pour aider à enseigner aux nouveaux arrivants au Manitoba les principes de sécurité et d'hygiène du travail, de même que leurs droits et leurs responsabilités en matière d'indemnisation des travailleurs. Cette trousse a été réalisée par l'Institute for Work & Health (IWH), puis modifiée par Sécurité et hygiène du travail du Manitoba (SHT) et par la WCB.

Une étude réalisée par l'IWH a permis de déterminer qu'une telle trousse s'impose parce que :

- les nouveaux arrivants au Manitoba sont plus susceptibles que les travailleurs nés au Canada d'occuper un poste où il existe de nombreux risques en matière de sécurité et d'hygiène du travail;
- les nouveaux immigrants peuvent être plus susceptibles de se blesser au travail et moins susceptibles de recevoir une indemnisation après s'être blessés;
- les nouveaux arrivants font face à des obstacles quand vient le temps d'avoir accès au système de sécurité et d'hygiène du travail ainsi qu'au système d'indemnisation des travailleurs. L'IWH a recensé les ressources auxquelles les nouveaux arrivants ont accès en matière de sécurité et d'hygiène du travail et d'indemnisation des travailleurs, ce qui lui a permis de remarquer des écarts marqués entre l'accessibilité de cette information et la prestation de cette information.



Ce que comprend la trousse

La trousse comprend tout le nécessaire pour donner les ateliers sur deux sujets distincts, mais connexes, dans le contexte manitobain :

- la sécurité et l'hygiène du travail; et
- l'indemnisation des travailleurs.

Les ressources suivantes sont fournies pour chacun de ces sujets :

- une fiche de renseignements à l'intention des participants;
- un guide à l'intention des instructeurs d'ateliers, lequel comprend un plan de cours type qui aide à communiquer l'information se trouvant sur la fiche de renseignements, ainsi que des exercices à faire en classe;
- des diapositives PowerPoint à l'intention des instructeurs d'ateliers afin qu'ils puissent donner des ateliers plus approfondis (ces diapositives complètent la fiche de renseignements), comprenant notamment des études de cas, des scénarios et des exercices supplémentaires;
- un aide-mémoire à l'intention des instructeurs d'ateliers qui accompagne les diapositives PowerPoint.

La trousse comprend également :

- un glossaire à l'intention des participants dans lequel se trouvent les définitions des termes importants se rapportant au domaine;
- une feuille de conseils à l'intention des instructeurs d'ateliers qui les aidera à faire face aux questions épineuses susceptibles de surgir pendant les ateliers.

Tous les éléments de la trousse sont accessibles en ligne à wcb.mb.ca et à safemanitoba.com.

Comment utiliser cette trousse

La trousse « La Prévention est le meilleur remède » est conçue pour être utilisée en classe. Les participants visés par ce programme sont les nouveaux arrivants au Manitoba qui sont inscrits à un programme de préparation à l'emploi ou aux nouveaux arrivants qui travaillent déjà.

La trousse est répartie en modules qui aident les instructeurs d'ateliers à s'adapter en fonction des besoins de chaque classe. Nous suggérons aux instructeurs de faire ce qui suit :

- se familiariser avec les divers outils et renseignements de la trousse, dont les fiches de conseils à leur intention;
- déterminer sur quel(s) sujet(s) l'atelier portera : la sécurité et l'hygiène du travail seulement, l'indemnisation des travailleurs, ou les deux;
- décider à l'avance s'ils veulent seulement transmettre l'information se trouvant sur la fiche de renseignements ou se servir de la présentation PowerPoint plus approfondie;
- dans le cas d'ateliers plus courts et pour lesquels ils n'ont pas accès à la technologie multimédia, nous suggérons aux instructeurs de distribuer la fiche de renseignements aux participants dès le début de l'atelier et de s'appuyer sur le guide pour présenter l'information aux participants étape par étape, en prenant soin de faire des exercices tout au long du cours;

- dans le cas d'ateliers plus longs ou pour lesquels ils ont accès à la technologie multimédia, nous leur suggérons d'utiliser les diapositives PowerPoint pour présenter l'information en premier, puis de donner, après la présentation, la fiche de renseignements aux participants;
- il pourrait être utile de distribuer le glossaire aux participants avant l'atelier afin qu'ils se familiarisent avec certains des termes à l'avance. Cela dit, les instructeurs peuvent aussi leur remettre le glossaire au début de l'atelier et s'y reporter chaque fois qu'ils présentent les termes qui figurent au glossaire.

Bien que les modules de cette trousse renferment des renseignements généraux sur la sécurité et l'hygiène du travail ainsi que sur l'indemnisation des travailleurs, l'enseignement des modules ne constitue ni ne remplace la formation officielle ou la formation qui est imposée par la loi à ces sujets.

Le présent document ne constitue pas des conseils juridiques ni une formation officielle. Afin de déterminer les droits et les obligations en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* ou de la *Loi sur les accidents du travail*, veuillez communiquer avec un conseiller juridique ou consulter les textes de loi aux adresses suivantes :

<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/w210f.php> (WSH)
ou web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/w200f.php (WCB).

Le contenu original de cette trousse a été élaboré par l'Institute for Work & Health (IWH) à l'intention des agences d'aide à l'établissement et d'autres instructeurs aux nouveaux arrivants de l'Ontario (Kosny A., Lifshen M., Smith P., Saunders R. et Rhooms R., 2011).

L'Institute for Work & Health est un organisme indépendant et sans but lucratif. Sa mission consiste à faire des recherches et à communiquer les résultats de ses recherches dans le but de protéger et d'améliorer la santé des travailleurs. Ses travaux sont respectés par les preneurs de décisions, les travailleurs, les employeurs, les cliniciens et les professionnels de la santé et de la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'institut, veuillez consulter son site Web à iwh.on.ca ou composer le 204-957-SAFE à Winnipeg ou le 1-855-957-SAFE à l'extérieur de Winnipeg.



**Institute
for Work &
Health**

Research Excellence
Advancing Employee
Health



**SAIN ET SAUF
AU TRAVAIL
MANITOBA**